

Gif, le 9 janvier 2016,

Madame la commissaire-enquêtrice,

Nous voulions commencer cette contribution à l'enquête publique « Institut Mines Télécom » en présentant en quelques mots le collectif Moulon2020.

Né en janvier 2014 de l'idée que les habitants du territoire, et plus particulièrement les Giffois, connaissaient mal le projet Paris Saclay (pour de nombreuses personnes, il se résumait encore à « ah oui, l'école Centrale et Normale Sup qui vont venir à Gif » !) et qu'il était urgent de les informer de la ville nouvelle en train de se créer au-dessus de leur tête, ce collectif regroupe un certain nombre de citoyens, partageant les mêmes idées sur l'urbanisation du Plateau. Pour mieux parvenir à notre objectif de circulation de l'information, nous nous sommes dotés d'un site, qui reçoit peu ou prou 1 000 visites par mois, de 500 visiteurs différents, est suivi par de nombreux acteurs du territoire, parmi lesquels des élus et même un des commissaire-enquêteurs de l'enquête publique sur le CDT Territoire Sud Paris Saclay !

Voilà les quelques remarques que nous voulions faire sur cette enquête :

Notre première remarque est « sur les enquêtes en général ». Nous constatons que cette enquête publique dure du 7 décembre au 9 janvier, soit 34 jours, quand l'enquête (certes complémentaire) du CDT allait du 2 au 28 novembre, soit 27 jours. Sans mettre en cause l'importance de l'enquête publique sur l'Institut Mines Télécom, il nous aurait paru « de bon sens » que l'enquête « sur l'ensemble du projet » dure beaucoup plus longtemps que les 34 jours (nécessaires, surtout vu la période de l'enquête incluant les fêtes de fin d'années) d'enquête sur une petite partie du projet.

On notera, une fois encore, la difficulté pour les citoyens à participer aux enquêtes publiques... Cette fois, outre l'abondance, le découpage en parties est particulièrement peu lisible : ainsi, le « résumé non technique » n'est pas mis en valeur, alors que les plans sont insérés dans 2 parties différentes...

La compacité, si elle est revendiquée pour le bâti, laisse ici la place à la surabondance (et souvent aux doublons), puisque l'addendum à l'étude d'impact, en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, approche les 200 pages, soit presque autant que l'étude initiale...

Avis de l'autorité environnementale	10 pages
Etude d'impact 1ère partie	209 pages
Etude d'impact 2ème partie	32 pages
Dossier d'enquête 1ère partie	16 pages
Dossier d'enquête 2ème partie	2 pages
Dossier d'enquête 3ème partie	69 pages
Dossier d'enquête 4ème partie	52 pages
Addendum à l'étude d'impact	191 pages
Arrêté d'ouverture d'enquête	4 pages
Avis d'enquête	2 pages

Soit 587 pages...

### Une première question

L'IMT accueillera « une partie de l'Ecole Télécom Sud Paris », actuellement située à Evry.

Pourquoi ce transfert ne s'effectue-t-il qu'en partie ?

Au vu des difficultés budgétaires actuelles, et dans la mesure où Evry appartient sur le plan universitaire au périmètre du projet, ce transfert partiel fait-il sens ?

### Un projet non financé

En parcourant les documents, nous constatons (Annexe 11 de l'étude d'impact - Avis du Commissariat Général à l'Investissement) que nous avons affaire à un projet dépassant les 100 millions d'euros et non totalement financé à ce jour :

« Le risque majeur actuel est celui d'un financement insuffisant au regard du coût du projet de construction du bâtiment IMT.

Les modalités du plan de de financement initial ont été remises en cause en juin 2012 sans qu'aucune solution satisfaisante et en cohérence avec le coût de l'opération soit proposée depuis cette date...

De manière plus générale, le risque principal dans le cadre de cette installation est la non concordance de l'offre en transports en commun et des infrastructures routières avec les besoins...

L'utilisation massive des véhicules personnels fait craindre un engorgement critique des infrastructures routières... »

L'avis du CGI est néanmoins « favorable sous réserves », considérant comme force du projet « le pari de la participation à la dynamique du Plateau de Saclay »

Un atout potentiel... face à des faiblesses avérées :

« -un chiffrage du coût qui comporte trop peu de prise en compte des aléas, et est déjà remis en cause, par exemple par l'éventualité d'un raccordement au réseau de chaleur envisagé par l'EPPS  
-un calendrier très resserré pour une rentrée universitaire en 2018... »

Comment, alors que le problème budgétaire est connu depuis 2012, peut-on présenter aujourd'hui... et dans l'urgence pour une 1ère rentrée en 2018, un projet au plan de financement non bouclé ?

### Les transports

Dans l'addendum, et suite à l'avis de l'Autorité Environnementale, « conformément à la demande de l'autorité environnementale, le niveau d'enjeu du projet sur les déplacements est considéré comme « fort » en l'état actuel. »

Rappelons que pour 2500 personnes attendues sur le site, quelques 300 places de stationnement en souterrain seront créées

Les remarques du CGI, notées ci-dessus... et que nous partageons, concernant les prévisibles difficultés de circulation à l'horizon de la rentrée 2018, nous conduisent à demander, une fois de plus, qu'une étude soit ENFIN réalisée sur des modes de rabattement capacitaires depuis les actuelles lignes B et C du RER.

La pertinence du téléphérique pourrait ainsi être démontrée... et, comme la réalisation peut être rapide, le plateau pourrait peut-être éviter l'engorgement de plus en plus prévisible. Cette proposition dépasse le cadre strict de l'enquête publique, mais le fait que le pétitionnaire reconnaisse désormais que les déplacements constituent un enjeu fort ne peut rester sans suite.

### La qualité de l'air

Lors de chaque enquête publique, cet enjeu est minoré... d'autant plus facilement qu'il n'existe sur le territoire aucun système de mesures.

Nous demandons, une fois encore, qu'un véritable suivi de la qualité de l'air, enjeu de santé publique pour une zone dense et risquant la congestion, soit mis en place cette année.

### L'eau

Le traitement des eaux pluviales n'est annoncé comme réalisé à la parcelle que pour les pluies de faible intensité.

Pour les pluies plus importantes (et dont la périodicité est sans doute appelée à être modifiée en raison du changement climatique), le pétitionnaire s'en remet, contre participation financière à l'aménageur.

Cette partie est peu claire pour le néophyte, et nous demandons à comprendre comment fonctionne cette mutualisation du risque, et qui en sera responsable à terme, aussi bien en termes de risques qu'en termes de coûts...

### L'énergie

En lisant les documents, on constate que les sources d'énergie potentielles ont fait l'objet d'études, que la conception des bâtiments minimisera la consommation, mais on ne sait pas quelle énergie sera privilégiée... d'autant plus que certaines contradictions apparaissent au fil du texte sur la géothermie...

L'étude cite l'ADEME : « ... l'aquifère de l'Albien Néocomien, également présent sous le plateau de Saclay ne peut être exploité que sous certaines conditions, du fait de son intérêt stratégique comme réseau d'eau potable. »

Cette réserve semble levée quelques lignes plus loin : « L'îlot sera potentiellement raccordé à un réseau de chaleur réalisé par l'EPPS... »

Or, le CGI, dans son avis, affirme que ce potentiel raccordement n'est pas budgété !

Nous demandons donc à connaître précisément les choix opérationnels énergétiques concernant l'IMT.

### La biodiversité

108 arbres pour 2 500 personnes : la trame verte est ici bien pâle... d'autant plus que les arbres forment un îlot isolé à l'intérieur du bâti...

Nous rappelons également, et avec force, que de nombreuses propositions et contributions, permettant d'éviter le « transfert » des tritons crêtés du carrefour de la Vauve, aucune n'a été retenue... alors que le projet était encore modifiable (cf en fin de texte ce que notre collectif écrivait en septembre 2014 dans le dossier d'enquête publique RD128)

Nous avons cherché en vain des éléments concernant le suivi annuel de cette espèce protégée.

Nous demandons qu'un résumé de ce rapport soit communiqué, afin que les citoyens puissent suivre l'efficacité des mesures compensatoires.

**Le Collectif Moulon 2020 pose sur ce projet un avis défavorable, dans l'attente des précisions techniques et budgétaires.**

**Il demande également aux commissaires-enquêteurs de considérer que ce projet s'inscrit dans un projet d'urbanisation détruisant des terres agricoles et portant atteinte à la biodiversité, et qu'à ce titre, le collectif porte un avis négatif sur un aménagement incompatible avec les enjeux climatiques actuels.**

**Annexe : extrait de la contribution du collectif Moulon2020 à l'enquête publique « RD128 » en septembre 2014 ;**

**Pour la RD 128 côté Palaiseau :** il existe un grand rond-point. Qui, vu sa taille et la magnifique mare en son centre, a dû faire partie des ronds-points les plus chers de l'hexagone (dont les prix varient entre 100.000 euros et un million d'après une étude du Centre Technique de l'Équipement).



Sa suppression, telle qu'envisagée, réduit à néant l'investissement qui avait été fait en le créant. Et c'est sans parler du coût pour faire le nouveau bout de route (page 14 de la notice explicative : « *Le tronçon impacté de la RD 128 (NB côté ZAC Polytechnique) mesure actuellement 1 559 m. Après la suppression du rond-point de la Vauve, il mesurera 1 676 m.* »).

C'est sans parler aussi du coût généré par le déplacement de l'espèce protégée habitante de cette mare = le triton crêté.

Tout cela pour permettre l'implantation des Mines Telecom. Mais n'était-il pas envisageable d'installer différemment cette école (le terrain derrière sa future implantation semble « laisser la place de le reculer un peu), n'était-il pas possible d'adapter son bâtiment de façon à ne pas tout casser de l'existant ?

Nous ne comprenons pas l'utilité de rayer ce rond-point de la carte, financièrement parlant. Nous ne comprenons pas non plus pourquoi nos décideurs, après avoir encensé les ronds-points, les dénigrent maintenant comme s'ils étaient responsables de tous les maux ? Pourquoi les croire maintenant alors qu'ils affirmaient (unaniment) le contraire il y a à peine 20 ans ? Nous ne citerons que cet extrait du livre que trois spécialistes de l'École supérieure de commerce avaient consacré, en 1996, aux ronds-points (« L'incontournable avancée des carrefours giratoires : analyse de la prise de décision publique ») : « *ils sont devenus un enjeu pour les multiples acteurs en présence. Leur fonction dépasse désormais leurs simples missions de sécurité routière : ils deviennent un véritable outil d'aménagement de l'espace public* » (1). Faut-il qu'à chaque changement à 180° de « croyances » de nos responsables politiques nous, contribuables, en subissions les impacts financiers ?

Sans parler évidemment de l'argument « sécurité routière » car cette infrastructure oblige à ralentir et réduit les accidents impliquant des chocs à angle droit, statistiquement les plus dangereux. La plupart des accidents observés sont des chocs arrière à vitesse réduite, moins traumatisants. Bien sûr, les ronds-points, dans le cas de deux flux de circulation importants se croisant, conduisent à une saturation des deux flux même si un seul pose problème, ce qui n'est pas le cas avec des feux tricolores. Et avec l'augmentation inévitable du trafic à laquelle conduit la démesure de ce projet, cela risque de se produire. Mais n'est-on pas en train de privilégier la fluidité du trafic à la sécurité ?

**Pour toutes ces raisons, notre collectif s'élève contre la destruction du rond-point de la Vauve et propose de le conserver en l'état.**

(1) [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pomap\\_0758-1726\\_1996\\_num\\_14\\_3\\_2113](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pomap_0758-1726_1996_num_14_3_2113)